

2013/5272 - Lyon 1er - Adhésion et représentation de la Ville de Lyon à l'Association syndicale libre créée pour la gestion de l'immeuble sis 10 quai Jean Moulin - N° EI 01283. (Direction Centrale de l'Immobilier)
(BMO du 18/02/2013, p. 0382)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2012/5056 du 17 décembre 2012, vous avez approuvé l'acquisition d'un volume immobilier constituant les niveaux rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages de l'immeuble sis 10 quai Jean Moulin à Lyon 1^{er}, pour l'activité des services municipaux.

Dans le cadre de la division en volumes de cet ensemble immobilier, l'EDDV prévoit la constitution d'une association syndicale libre (ASL) destinée à gérer les équipements communs à l'ensemble des co-volumistes. Par délibération séparée, il vous est proposé l'adhésion de la Ville de Lyon à cette ASL.

Sous réserve de votre approbation de cette délibération, il nous incombe de désigner son représentant aux assemblées générales de cette association (art. L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Je vous propose la candidature de Nicole Gay.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix.

(Le Groupe Lyon Divers Droite s'est abstenu.)

(Adopté.)